

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 6415 - 2019 B 00021 - 845 018 795 - BOCALINE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01042023 et clos le 31032024

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Société BOCALINE

Adresse du siège social:

9 RUE ORBE

SIRET

8 4 5 0 1 8 7 9 5 0 0 0 1 1

64100 BAYONNE

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%

0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées (art.
238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Reprise d'entreprise en difficulté
art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44
sexdeciesZones franches urbaines - Territoire entrepreneur,
art 44 octies A

Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire,
art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SOCIETE DE CONSEILS ET D'EXPERT
4 ROUTE DE PITOYS
ZA DE MAIGNON BAT. LES PYRAMIDE
64600 ANGLET

Tél: 05 59 15 04 27

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 14/06/2024

Lieu BAYONNE

Qualité et nom du signataire:

MME MORAND GERANTE

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

MME MORAND

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions			e	
autres que celles visées en (a),			f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées :					
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
Mme MORAND CAROLINE GERANTE 20B AVENUE DU 8 MA 64100 BAYONNE	100	2023	26 000				
Mme MORAND CAROLINE GERANTE 20B AVENUE DU 8 MA 64100 BAYONNE	100	2024	8 000				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		27 389
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise Société BOCALINE										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 9 RUE ORBE										64100 BAYONNE							
Numéro SIRET * 8 4 5 0 1 8 7 9 5 0 0 0 1 1										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 2 3					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilitisations corporelles *		028		030												
	Immobilitisations financières * (1)		040	10 894	042		10 894		10 894								
	Total I (5)		044	10 894	048		10 894		10 894								
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
	Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres * (3)	072	3 643	074		3 643		2 530								
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	31 976	086		31 976		13 940								
	Charges constatées d'avance *		092	1 826	094		1 826		220								
	Total II		096	37 445	098		37 445		16 690								
	Total général (I+II)		110	48 339	112		48 339		27 585								
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		1 000									
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126		426		426									
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		8 091		8 091									
	Report à nouveau			134		(8 969)		(5 985)									
	Résultat de l'exercice			136		20 996		(2 983)									
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142		21 544		548									
	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156		5 250		7 739									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		15 046		7 280									
	DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	2 999			11 947								
Comptes courants d'associés			173				68										
Autres dettes			175		1		2										
Produits constatés d'avance			174														
Total III			176		26 795		27 036										
Total général (I + II + III)			180		48 339		27 585										
RENVIS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		2 740							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	217	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société BOCALINE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant	*
		3	1	0	3	2	0	2	4	3	1	0	3	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209				210							
	Production vendue { biens services *					215				214							
						217				218			345	212		308	974
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226			3	000		4	167
	Autres produits									230			1	348			5
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232			349	559		313	146
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234							
	Variation de stock (marchandises) *									236							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238			171			38	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)									242			241	974		215	241
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		1	346	244			3	330		7	214
	Rémunérations du personnel *									250			67	509		71	300
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252			15	251		22	225
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)					255				254							
	Dotations aux provisions									256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					259				262			3			2	
						260											
Total des charges d'exploitation (II)										264			328	237		316	019
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270			21	323		(2	873)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280							
	Produits exceptionnels (IV)									290							
	Charges financières (V)									294			52			75	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					347				300			275			35	
						348											
Impôts sur les bénéfices * (VII)										306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310			20	996		(2	983)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312			20	996	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			1	048			
	Provisions non déductibles *									322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés					247				330			4	38			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexes)					986											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981											
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)					345											
	Zone franche urbaine (44 octies A)					987											
	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)					989											
DÉFICITS	Investissements et souscriptions outre-mer					344											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)					127											
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991											
	Créance due au report en arrière du déficit					346											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352			21	159		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356							
Déficits antérieurs reportables : * 3.3.....98.8 dont imputés sur le résultat :																360	21 159
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370			0			372	

Société à responsabilité limitée BOCALINE .
Au capital de 1000 Euros .
Siège social 9 rue Orbe 64100 Bayonne .
Siren:84501879500011

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des associés du 25 juin 2024.

**L'an deux mille vingt -quatre,
Le 25 juin 2024,
A 14h,**

L'assemblée est présidée par Mme Morand Caroline ,propriétaire de 100 % des parts sociales.

L'ordre du jour est le suivant : Bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024.

**Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
Les statuts de la société,le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024.**

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Décision 1

L'assemblée,après avoir entendu lecture du rapport de gestion,approuve les comptes de l'exercice clos le 31/03/2024.

En conséquence,l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Décision 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation font ressortir un bénéfice de 20995,69 euros.

L'associé unique décide d'affecter 8968,97 euros du bénéfice de l'exercice au compte « REPORT A NOUVEAU DEB ».

Compte tenu de cette décision ,le compte « REPORT A NOUVEAU DEB » présentera désormais un solde nul de 0 euros.

L'associé unique decide d'affecter le solde de 12026,72 euros du bénéfice de l'exercice au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision,le compte « Autres réserves »,présentera désormais un solde créditeur de 20118,21 euros.

L'associé unique décide d'affecter 326 euros,de la réserve légale au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision,le compte « Autres Réserves » présentera désormais un solde créditeur de 20444,21 euros, et la réserve légale sera dotée au maximum de 10% du capital soit 100 euros.

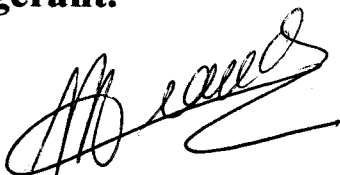
Décision 3

L'assemblée donne tous les pouvoirs à Mme Morand ,pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,la seance est levée.

De tout ce qui précède,il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant.



SARL BOCALINE
RCS Bayonne
9, rue Orbe - 64100 BAYONNE
Tél 05 59 59 13 64